



## REMISE DES DIPLÔMES DELF

### **Attention :**

Seul le titulaire du diplôme est autorisé à récupérer le dit diplôme. Merci de vous munir de votre pièce d'identité en cours de validation.

Si vous ne pouvez pas venir vous-même récupérer le diplôme, une procuration signée et nominative devra être envoyée à nos services par vos soins ([cerel@uvsq.fr](mailto:cerel@uvsq.fr)), et la personne bénéficiaire de cette procuration devra elle-même présenter une pièce d'identité en cours de validité, accompagnée de la procuration originale.